

OFFICE DE L'URBANISME

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

CONTRIBUTEURS

Marta Alonso, directrice de la région Lac-Nord

Sylvain Ferretti, directeur général et directeur ad interim de la planification cantonale

Jean-Luc Gauthey, directeur de la région Rhône-Ouest

Frédéric Josselin, chef du service de la participation citoyenne

André Kovacs, chef du service d'observatoire du territoire

Pascal Michel, attaché de direction

Jean-Charles Pauli, directeur juridique

Marie-Claire Rey, communication

Christophe Salmon, directeur financier

Philippe Viala, directeur des projets d'espaces publics

Anne Vuichard, directrice de la région Drize-Lac

Simon Wermelinger, chef du service des procédures

Ariane Widmer, urbaniste cantonale

SOMMAIRE

Mot du directeur	5
Plans adoptés en 2024	9
Office de l'urbanisme - organisation en 2024	10

Direction générale

Vision territoriale transfrontalière	11
Projet de territoire suisse	11
Conception cantonale du paysage	13
Qualité des quartiers	13
Plateforme patrimoine, territoire et paysage	13
Pôle « Projet »	13
Pôle « Transition écologique »	13
Assises « Développement économique et limites territoriales »	13
Rencontres avec les professionnels	13

Planification cantonale et communale

Révision du plan directeur cantonal	15
Adaptations du plan directeur cantonal 2030	15
Plans directeurs communaux	15
Surfaces d'assolement	17
Mise en œuvre de la LAT	17
Equipements publics	17
CERN	17
FTI	17

Développement urbain

Région Lac-Nord	19
Région Rhône-Ouest	21
Région Drize-Lac	23

Projets d'espaces publics

Services support

Direction juridique	27
Direction administrative et financière	27
Procédures/préavis et information	27
Observation du territoire	29
Participation citoyenne et communication	29

Collaborateurs et collaboratrices en 2024	30
--	-----------



Quartier La Chapelle-les-Sciers en automne

MOT DU DIRECTEUR

L'urbanisme n'est pas qu'une question de bâtiments et de rues. Il s'agit de concevoir, ensemble, un cadre de vie qui réponde aux défis du présent, tout en anticipant les besoins de demain. À l'office de l'urbanisme, chaque projet, chaque décision, chaque action vise à faire de nos villes et de notre territoire un modèle de durabilité et de qualité de vie pour toutes et tous.

Au cours de l'année écoulée, nous avons été confrontés à des défis complexes, portés par une volonté commune : celle de contribuer activement à la transformation de notre territoire dans une vision résolument humaine et durable. Ce rapport d'activités présente non seulement les résultats de notre travail, mais aussi la dynamique de collaboration et d'adaptation qui nous anime.

L'engagement de chacune et chacun est une force déterminante. Les équipes de l'office de l'urbanisme ont ainsi, tour à tour, fait preuve de professionnalisme, de créativité et de détermination pour naviguer à travers une période qui voit se cristalliser de grandes tensions entre des avis de plus en plus tranchés, assumant le « repli sur soi » ou défendant la « croissance ».

Des projets élaborés aux plus larges échelles, comme la Vision territoriale transfrontalière ou la Conception cantonale du paysage, aux projets plus opérationnels, comme les voies vertes ou les requalifications de préaux, en passant par les plans localisés de quartier, modifications de zone, plans guides..., l'office de l'urbanisme s'attache à produire un aménagement qualitatif, inclusif, résilient, respectueux de son environnement et au service des usagères et des usagers.

Ce rapport d'activités témoigne des nombreuses étapes franchies, des réussites et des défis à surmonter, mais aussi de l'évolution de nos pratiques. La prise en compte du socle du vivant à travers tous les enjeux environnementaux (biodiversité, végétation, sols, eau, ...) vient mettre au défi l'élaboration du projet urbain, qui entend fournir à la population des logements, des équipements, des places de travail et des infrastructures de mobilité. La culture du bâti nous invite à avoir une approche sensible dans la reconstruction de la ville sur elle-même. La concertation permet d'ouvrir des dialogues avec les habitants, les communes et les partenaires pour construire une vision partagée d'une ville résiliente et inspirante, qui se construit à la fois à travers les actions que nous menons aujourd'hui et les perspectives que nous imaginons pour demain.

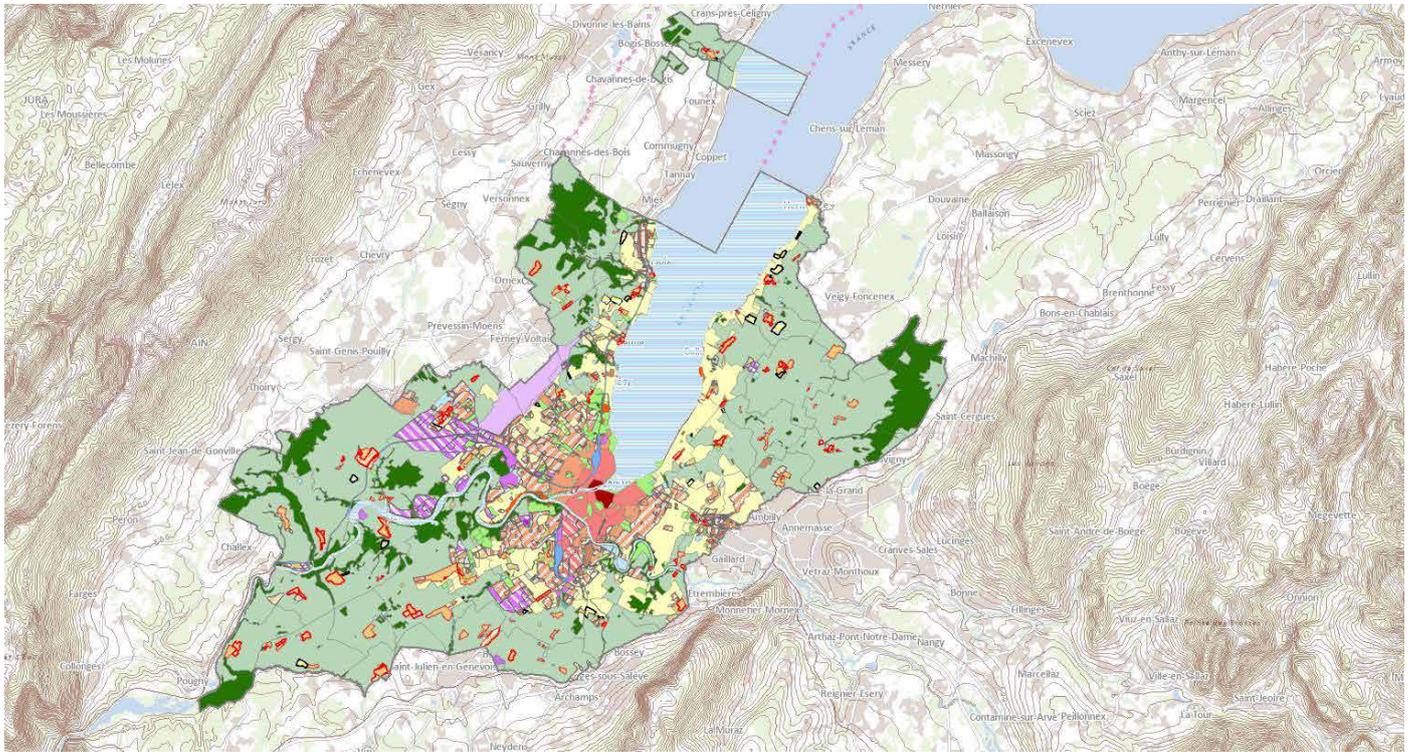
Ensemble, nous avons accompli beaucoup.
Ensemble, nous continuerons à nous investir pour notre ville en restant fidèles à notre objectif: offrir aux générations futures une Genève humaine, inclusive et durable.

Avec toute ma gratitude et mon enthousiasme pour la route qui reste à parcourir,

Sylvain Ferretti
Directeur général de l'office de l'urbanisme



Voie verte d'agglomération à la gare de Chêne-Bourg



Plan des zones, décembre 2024 (SITG)

PLANS ADOPTÉS EN 2024

PLANS DIRECTEURS

Plan directeur communal de Bellevue - mis à jour
27 mars 2024

Plan directeur communal et plan directeur
des chemins pour piétons de Corsier
27 mars 2024

Plan directeur communal de Chêne-Bourg - mis à jour
17 avril 2024

Plan directeur communal et plan directeur
des chemins pour piétons de Choulex
17 avril 2024

Plan directeur communal et des chemins
pour piétons de Chêne-Bougeries - mis à jour
17 avril 2024

Plan directeur communal et des chemins
pour piétons de Vandœuvres - mis à jour
10 juin 2024

Plan directeur communal et des chemins
pour piétons de Collex-Bossy
14 août 2024

Plan directeur communal et des chemins
pour piétons de Pregny-Chambésy
27 novembre 2024

Plan directeur communal de Thônex - mis à jour
27 novembre 2024

PLANS D'AFFECTATION

Modification de zones La Susette (Grand-Saconnex)
25 janvier 2024

Plan localisé de quartier Îlot des Menuisiers (Carouge)
31 janvier 2024

Abrogation du plan localisé de quartier Chemin des Fraisières,
Chemin des Voirets (Lancy)
28 février 2024

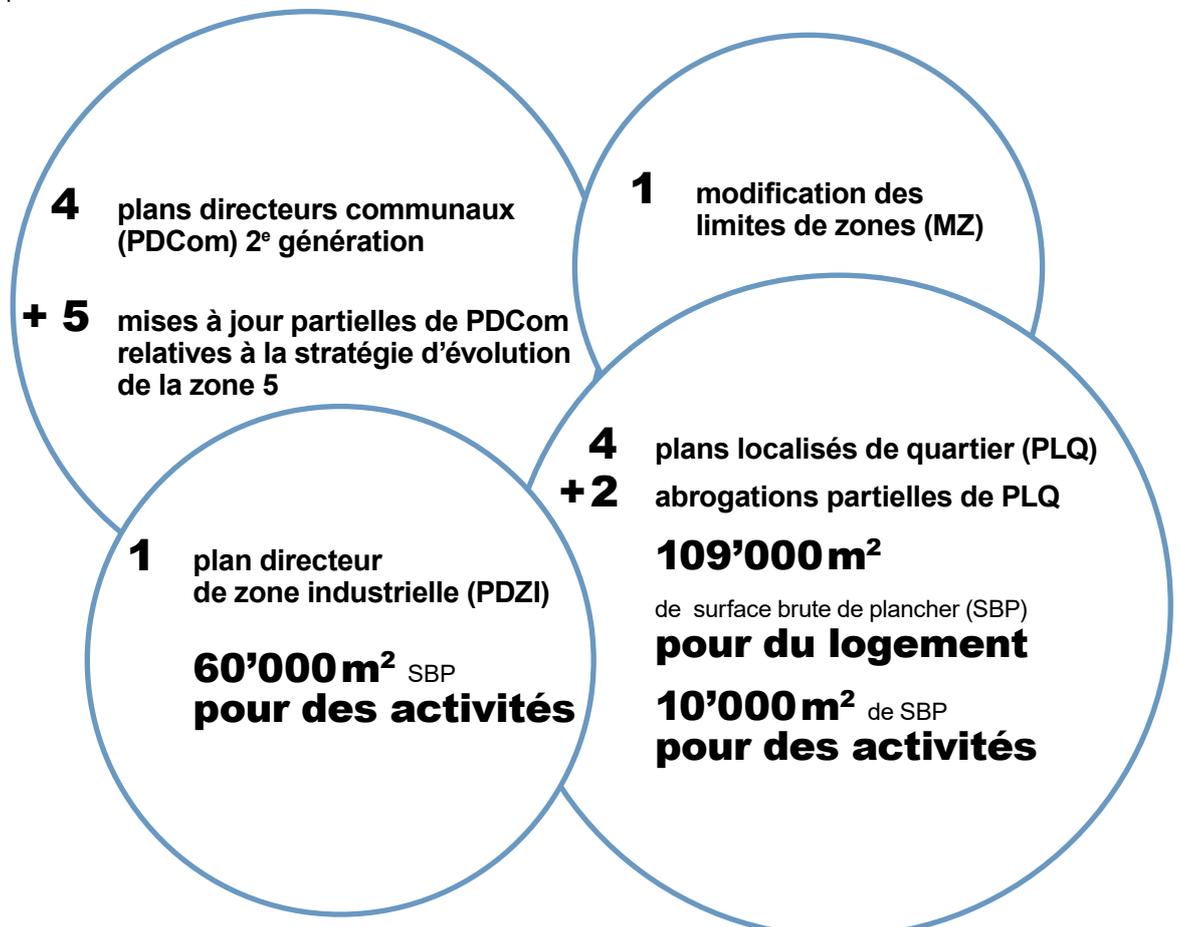
Plan localisé de quartier Ensemble Morillon-Parc
(Grand-Saconnex)
15 mai 2024

Plan directeur de zone de développement industriel et artisanal
Les Rouettes (Bernex)
12 juin 2024

Abrogation du plan localisé de quartier Rue de la Prulay (Meyrin)
11 septembre 2024

Plan localisé de quartier rue de Bourgogne
(Genève - Petit-Saconnex)
16 octobre 2024

Plan localisé de quartier Cortenaz (Anières)
20 novembre 2024



DIRECTION GÉNÉRALE

Afin de soutenir l'activité des directions, la direction générale de l'office de l'urbanisme met en place et coordonne plusieurs démarches visant le renforcement des coopérations tant avec les offices concernés qu'avec d'autres acteurs du territoire.

Plusieurs projets ont également été achevés durant l'année 2024, contribuant à doter l'office de nouveaux outils et cadres de référence stratégiques. Ces instruments seront déclinés spatialement ces prochaines années pour contribuer aux missions et à l'amélioration des pratiques.

VISION TERRITORIALE TRANSFRONTALIÈRE

2024 a vu l'aboutissement de la *Vision territoriale transfrontalière* (VTT), démarche ambitieuse qui a démarré en 2022. Elle avait pour objectif d'élaborer une vision du territoire du Grand Genève compatible avec les objectifs de transition écologique, tels qu'ils ont notamment été traduits dans la *Charte Grand Genève en transition*. Durant cette année, cette vision a été construite sur la base des apports des études conduites les années précédentes sur les périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA), ainsi que des différentes études thématiques menées en parallèle (capacités d'accueil, mobilité, évaluation environnementale stratégique).



Événement de clôture de la VTT, 12 décembre 2024, Pavillon Sici

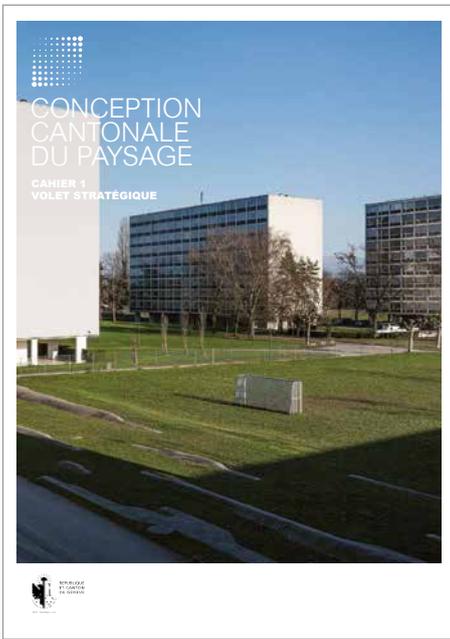
La VTT s'articule autour de deux axes. Le premier instaure la primauté du socle du vivant, c'est-à-dire le renforcement de la biodiversité et des services écosystémiques dans tous les espaces, qu'ils soient urbains, naturels, forestiers ou agricoles. Ce socle garantit la qualité de vie des populations. Le second axe promeut une agglomération multipolaire et rééquilibrée, en accueillant la population et les activités futures dans les tissus bâtis existants, en encourageant la proximité et en décarbonant la mobilité. Ces principes, qu'il s'agira de traduire à l'échelle du canton, serviront de base à la révision du plan directeur cantonal.

PROJET DE TERRITOIRE SUISSE

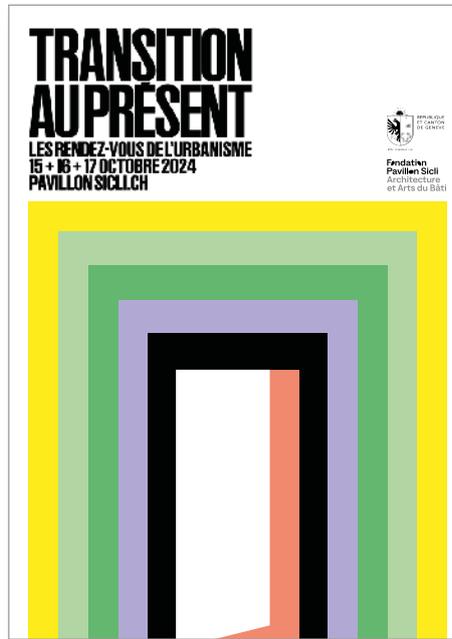
Conçu par les trois niveaux institutionnels, le *Projet de territoire suisse* est le premier document stratégique qui pose un cadre d'orientation du développement territorial à l'échelle nationale. Sa précédente version, datant de 2012, fait l'objet d'une révision pour répondre aux enjeux du changement climatique, tout en garantissant un territoire propice à une économie dynamique et un cadre de vie de qualité pour une population croissante.

Reconnaissant la richesse et la diversité culturelles, géographiques et politiques du pays, chacun des « territoires d'action » le composant a revu son évolution territoriale au gré des objectifs stratégiques mis à jour. La direction générale s'est ainsi occupée de la coordination entre les acteurs de l'Espace métropolitain lémanique. Après une concertation avec les offices genevois (transports, environnement, économie, politique extérieure), puis avec les cantons de Vaud, Fribourg, Valais et l'Arc jurassien, un texte révisé a été déposé à l'office fédéral du développement territorial (ARE) en septembre 2024.

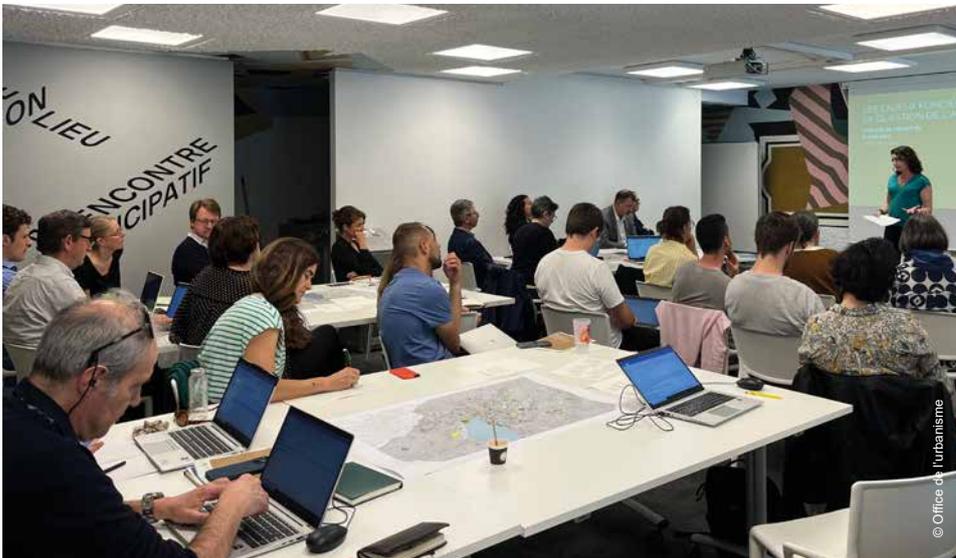
Cette version rend compte du rayonnement international et de l'attractivité soutenue de notre territoire. Pour l'avenir, l'espace lémanique s'engage à promouvoir le tissu économique, les pôles d'excellence et une haute culture du bâti, tout en ménageant le socle du vivant et en développant les énergies renouvelables. Un développement urbain équitable et adapté est prôné, allant de pair avec un renforcement de la performance du système de mobilité active et du réseau de transports. Les parties concernées sont encore invitées à prendre position sur l'avant-projet durant la période de consultation qui déroulera de décembre 2024 à mars 2025, avant d'aboutir au *Projet de territoire suisse révisé*.



Publication de la Coception cantonale du paysage (juillet 2024)



Affiche des Rendez-vous de l'urbanisme 2024



Atelier de projet sur le thème de la planification des équipements en juin 2024, avec la participation des offices du logement et de la planification foncière, des bâtiments et du département de l'instruction publique.



Conférence inaugurale de Pierre de Meuron aux Rendez-vous de l'urbanisme 2024.

CONCEPTION CANTONALE DU PAYSAGE

Adoptée par le Conseil d'État en juillet 2024, la *Conception cantonale du paysage* est le fruit d'un co-pilotage entre les offices en charge de l'urbanisme, de la nature et du patrimoine. Elle pose des principes visant à la bonne prise en compte des enjeux paysagers dans l'ensemble des projets à incidences territoriales et s'adresse autant aux pilotes de projet au sein des administrations, qu'aux professionnels du territoire ou encore aux promoteurs et constructeurs.

La *Conception cantonale du paysage* se compose de deux cahiers distincts : le premier expose la vision et les objectifs stratégiques visant à insuffler une culture du paysage auprès de tous les porteurs de projet, le deuxième détaille le diagnostic des entités paysagères caractéristiques à prendre en compte et les objectifs de qualité paysagère à décliner. Une brochure qui résume ces deux cahiers et qui offre une aide à leur utilisation a été également rédigée.

Les principes de la *Conception cantonale du paysage* ont commencé à être appliqués dans plusieurs projets d'infrastructure de transport ou de développement urbain. L'élargissement de la Plateforme patrimoine et territoire aux questions de paysage, effective depuis début 2024, était l'une des recommandations formulées par cet instrument.

QUALITÉ DES QUARTIERS

L'office déploie désormais l'outil « Quartiers en transition » sur toutes ses nouvelles démarches de plans d'affectation, avec plus d'une quinzaine de projets accompagnés depuis 2022. En janvier 2024, le référentiel d'aide à la conception a été présenté aux porteurs de projet externes lors de l'événement « Concevoir des quartiers de qualité et durables » et une plateforme informatique quartiers-en-transition.ch a été mise en ligne.

Une démarche a également été initiée pour se doter d'une méthode systématique d'évaluation de la qualité des quartiers réalisés. Elle se donne notamment pour objectif d'intégrer à l'analyse l'appréciation des habitantes et habitants, ainsi que des usagères et usagers. Une telle approche offre l'opportunité, à terme, d'amender les processus d'élaboration de projets et les outils d'aide à la conception des projets, en fonction des besoins exprimés par la population.

PLATEFORME PATRIMOINE, TERRITOIRE ET PAYSAGE

Depuis 2020, la Plateforme patrimoine, territoire et paysage est un espace de collaboration, qui a pour mission d'accompagner le processus de développement vers l'intérieur, tout en assurant une culture du bâti de qualité. En 2024, la plateforme a été élargie à la thématique du paysage. Réunissant les offices du patrimoine, de la nature et de l'urbanisme, elle participe à renforcer l'intégration en amont des enjeux du patrimoine et du paysage comme une composante majeure des projets et facilite la coordination entre les offices par le dialogue et l'émergence d'une culture commune. Neuf séances se sont tenues en 2024. Elles ont permis de traiter une trentaine de dossiers à toutes les échelles de la planification.

PÔLE « PROJET »

Après sa mise en place en 2023, le pôle « Projet » s'est confirmé tout au long de cette deuxième année comme une polarité structurante pour la qualité de fond des projets menés à l'office. Il se positionne en lien étroit avec les enjeux toujours plus actuels du développement vers l'intérieur et vise à répondre aux attentes de la population vis-à-vis de son cadre de vie. Son inscription dans une perspective de valorisation de la culture du bâti s'est aussi vérifiée, au bénéfice de collaborations renforcées entre offices des départements

concernés. Le thème des équipements, celui de la santé et de l'inclusivité ou encore celui du paysage, ont notamment été approfondis en 2024. L'organisation de huit ateliers de projet et le suivi des documents cadres (notes d'opportunité, démarche de projet) ont par ailleurs facilité l'échange d'informations indispensables à la cohérence des développements urbains et de leur processus.

PÔLE « TRANSITION ÉCOLOGIQUE »

Le pôle « Transition écologique » a investi plusieurs sujets en 2024. Un guide méthodologique visant à une meilleure prise en compte dans les projets des mesures d'adaptations de la ville au dérèglement climatique a été élaboré et largement diffusé. Le pôle a également organisé la conférence et l'atelier « Où atterrir ? », structurés autour d'une méthode de travail pour renouveler les manières de travailler dans le contexte de la transition écologique, ainsi qu'une enquête sur la mobilité des collaborateurs de l'office (état des lieux, pistes d'amélioration), en vue d'initier des pratiques plus vertueuses de déplacement. En parallèle, le pôle a suivi des dossiers portés par l'office en lien avec les enjeux écologiques.

ASSISES « DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LIMITES TERRITORIALES »

Organisées le 24 septembre sur invitation des départements du territoire, ainsi que de l'économie et de l'emploi, les Assises « Développement économique et limites territoriales » ont réuni plus de 200 représentants des milieux politiques, économiques, associatif et institutionnels concernés par le développement économique et territorial. Les interventions, la table ronde et les échanges ont permis un temps de discussion pour une compréhension partagée de ces enjeux croisés stratégiques pour l'avenir de notre canton. Cet événement a également été l'occasion de lancer une invitation à s'engager de manière partenariale dans le processus de révision du plan directeur cantonal.

RENCONTRES AVEC LES PROFESSIONNELS

L'édition 2024 des Rendez-vous de l'urbanisme a rassemblé une grande diversité de publics du 15 au 17 octobre au Pavillon Sici et lors de visites à travers le canton. Sa programmation très riche comprenait notamment les interventions de Pierre de Meuron sur la pratique historique du projet, de Valérie Nègre à propos des chantiers ou de Paola Viganò au sujet du récit et de l'action. Les occasions de partage d'informations, de remise de prix, de rassemblement conviviaux et de dialogue entre acteurs du territoire avaient en commun le thème de l'adaptation des pratiques de l'urbanisme dans le contexte pressant de transition, qu'elle soit écologique, énergétique ou démographique.

Les Rendez-vous de l'urbanisme sont aussi l'occasion d'un moment d'échanges avec les milieux professionnels sur les pratiques et les projets de l'office, en lien avec les principaux enjeux de l'aménagement du territoire. Ces discussions générales se poursuivent durant l'année lors de rencontres semestrielles avec les associations d'architectes, d'urbanistes, de promoteurs ou d'intérêt général.



Sites palafittiques et immeuble Clarté figurant au patrimoine mondial de l'UNESCO, objets de la 4^e mise à jour du plan directeur cantonal

PLANIFICATION CANTONALE ET COMMUNALE

La direction de la planification cantonale définit les grands principes d'aménagement à l'échelle du canton, en cohérence avec les territoires voisins. Elle conduit, coordonne ou réalise les études nécessaires au plan directeur cantonal. Elle est l'interlocutrice des communes et du Grand Genève pour les planifications directrices.

RÉVISION DU PLAN DIRECTEUR CANTONAL

L'année 2024 a marqué l'initiation du processus de révision du plan directeur cantonal 2030, adopté par le Grand Conseil il y a plus d'une décennie désormais. Les principes fondamentaux de cette révision ont été définis, sa gouvernance arrêtée et ses grands chantiers délimités et priorisés, puis décrits dans un manuel de projet en cours de finalisation. Un échange riche avec les offices concernés a eu lieu le 13 décembre, de sorte à partager l'ambition et les modalités de collaboration sur cette démarche qui va largement mobiliser l'administration cantonale ces prochaines années.

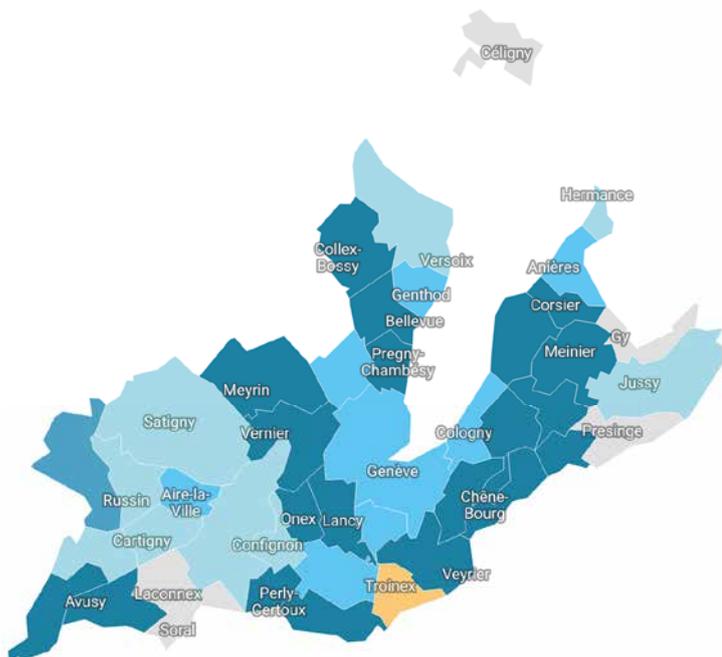
ADAPTATIONS DU PLAN DIRECTEUR CANTONAL 2030

En parallèle, le PDCn actuel (PDCn 2030) continue à faire l'objet d'adaptations. En avril, la Confédération a approuvé la 3^e mise du PDCn concernant le projet de la Tuilerie qui prévoit la réalisation d'une plateforme de recyclage de déchets minéraux et de matériaux d'excavation sur la commune de Bardonnex.

La 4^e mise à jour a été engagée. Elle concerne d'une part, l'inscription des sites genevois figurant au patrimoine mondial de l'UNESCO, en application des recommandations de l'office fédéral de la culture, et d'autre part, l'inscription des sites de décharges prévues dans le plan directeur des décharge. Les consultations publiques seront lancées en 2025.

Avancement de la planification directrice communale dans le canton de Genève (décembre 2024)

- Approuvé par le Conseil d'Etat
- Rapport de conformité au plan directeur cantonal
- Consultation publique terminée
- Consultation publique en cours
- Etudes en cours
- Commune dispensée de PDCom



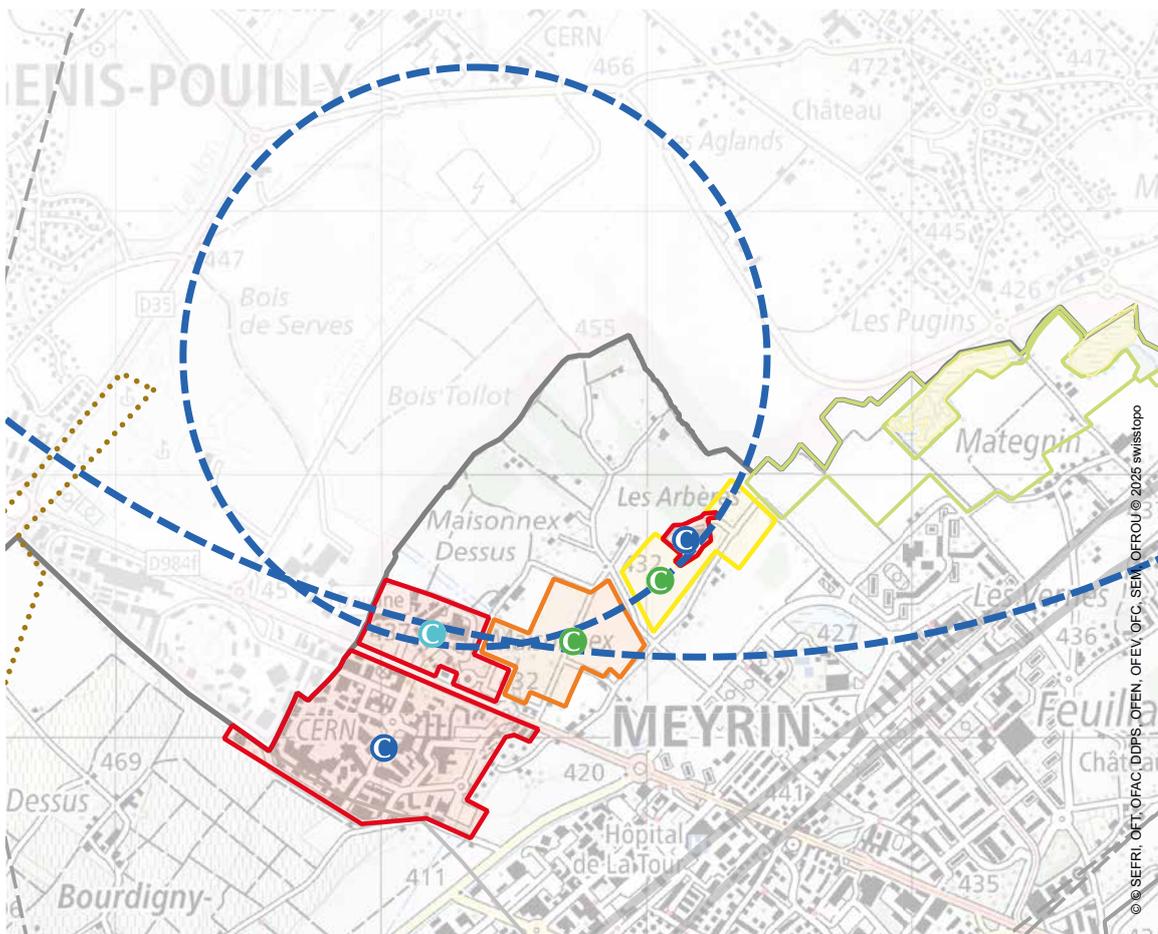
PLANS DIRECTEURS COMMUNAUX

Durant l'année, la direction a continué d'accompagner les communes dans l'élaboration et la mise à jour de leurs plans directeurs communaux (PDCom) 2^e génération, ainsi que de leurs stratégies de densification de la zone 5. Quatre plans directeurs communaux ont été approuvés par le Conseil d'Etat (Choulex, Corsier, Collex-Bossy et Pregny-Chambésy), ainsi que cinq mises à jour partielles de PDCom relatives à la stratégie d'évolution de la zone 5 (Bellevue, Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries, Thônex et Vandœuvres).

Le nombre de plans directeurs communaux révisés se monte aujourd'hui à vingt-sept et plusieurs projets de PDCom arrivent en fin de processus de validation (Aire-la-Ville, Carouge, Genève, Genthod et Grand-Saconnex). À ce jour, toutes les communes concernées ont désormais démarré, poursuivi ou finalisés ces travaux.



Equipements publics - Les Vergers



Projet de plan sectoriel CERN - consultation des cantons et commune janvier 2025

SURFACES D'ASSOLEMENT

Durant l'année écoulée, la cellule interdépartementale de monitoring de l'espace rural (cellule MOER) a défini les contours de la nouvelle stratégie cantonale de protection des surfaces d'assolement (SDA) destinée à assurer durablement le contingent cantonal imposé par le plan sectoriel de la Confédération.

Les objectifs de cette stratégie s'inscrivent dans les nouvelles conditions-cadres, notamment la Vision territoriale transfrontalière. Ils visent d'une part à recadrer les objectifs quantitatifs, en prolongeant le monitoring à horizon 2050, en introduisant un « tampon » de sécurité et en conditionnant les pertes à des compensations. À cela s'ajoutent la poursuite de l'identification de nouveaux gains, ainsi que la mise en place d'un processus visant à réduire les emprises SDA des projets identifiés.

MISE EN ŒUVRE DE LA LAT 2

La prise de position du canton sur la révision de l'Ordonnance fédérale faisant suite à la deuxième étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT 2) a été élaborée sur la base d'une large coordination organisée pour l'ensemble des offices concernés.

Les objectifs de stabilisation du nombre de bâtiments et de l'imperméabilisation des sols hors zone à bâtir, de même que la prime à la démolition, nécessitent des adaptations des bases légales cantonales, ainsi que la mise en place de processus de suivi technique. Ces modalités de mise en oeuvre ont été discutées et établies dans le cadre de cette coordination.

ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Les discussions interservices sur le périmètre d'intervention de la cellule de coordination équipement, site et bâtiment (CCESB) se sont poursuivies en 2024, ouvrant la voie à l'élaboration d'une lettre de mission ajustée ainsi qu'à un programme de travail en 2025. L'objectif consistera notamment à articuler les stratégies développées par les différentes politiques publiques, de sorte à vérifier les possibilités de mutualisation dans un contexte de pénurie foncière. En lien avec la révision du PDCn, il s'agira d'autre part de mieux coordonner la demande et l'offre en équipements publics cantonaux à moyen et long terme, ainsi que d'assurer une bonne desserte territoriale des bassins d'usagers (« le bon équipement au bon endroit »). Cette distribution spatiale sera développée en déclinant le principe de la ville des courtes distances, de manière à favoriser une vie de quartier décarbonée.

CERN

L'accompagnement du CERN s'est poursuivi avec l'objectif de doter les partenaires des « réflexes aménagement » dans chacune de leur intervention territoriale. Pour compléter le guide « Urbanisation » actuellement en déploiement et dont les résultats sont bons, un guide d'insertion des sites du CERN au sein du paysage est en cours d'élaboration, avec notamment l'enjeu du traitement de l'entrée de ville au niveau de la route de Meyrin.

Concernant le projet de futur collisionneur, le canton a été confirmé dans son rôle de coordinateur pour la Suisse, afin d'organiser l'action des services fédéraux et cantonaux. Cela a permis de partager, à tous les niveaux, les alertes, notamment opérationnelles, au regard de la conduite de projet du CERN.

FTI

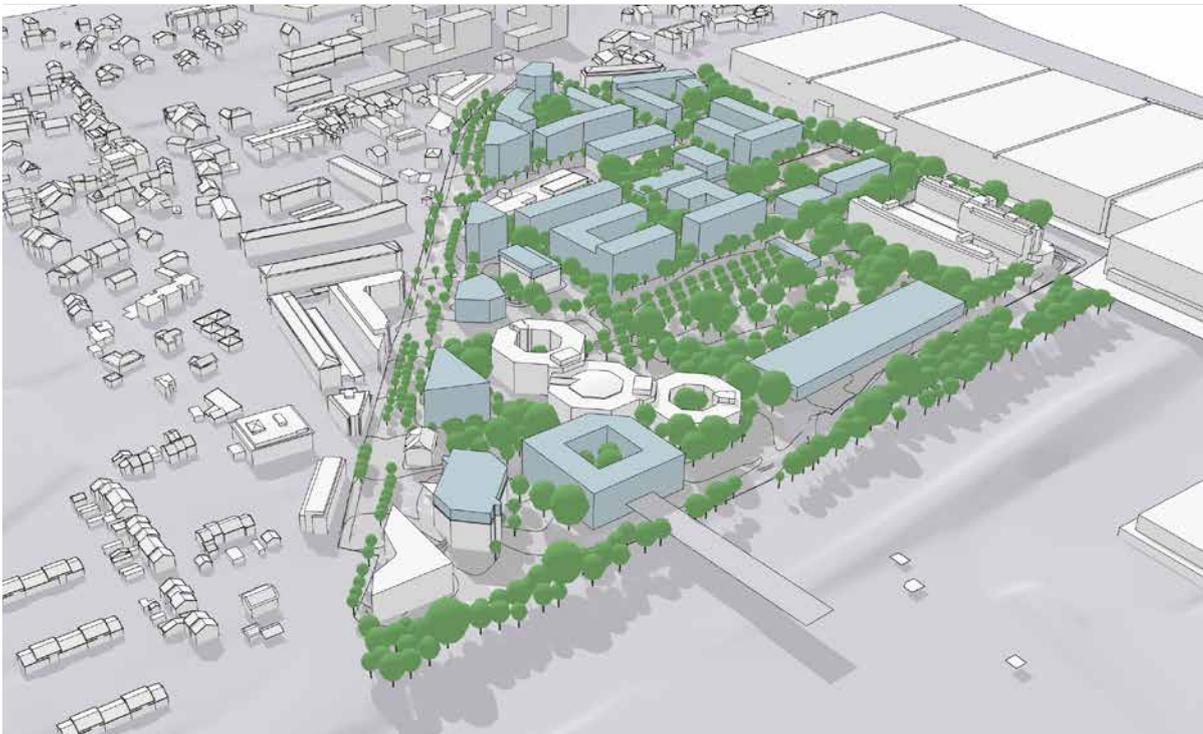
Une feuille de route entre l'office et la FTI a été validée en 2024. Elle permet de prioriser les actions communes et de faire converger les visions sur les principaux sujets de la législature. Parmi les actions en cours, une étude spécifique au secteur Arve-Lac a été menée à son terme, avec comme objectif de proposer des solutions aux difficultés spécifiques à ce territoire rencontrées par les acteurs industriels et artisanaux.



Surfaces d'assolement



Vue aérienne du projet Bourgogne au Petit-Saconnex



Projet Susette au Grand-Saconnex

DÉVELOPPEMENT URBAIN

Un important travail de planification et d'accompagnement des projets se développe sur le territoire cantonal, en étroite collaboration avec les communes. L'activité des trois régions couvertes par les directions du développement urbain démontre la pluralité des interventions.

RÉGION LAC-NORD

Plusieurs projets pilotés, depuis plusieurs années, par la direction ont abouti en 2024. La modification de zones (MZ) Susette au Grand-Saconnex a été adoptée le 25 janvier, ouvrant la voie à la planification d'environ 900 logements, 25'000 m² de surfaces destinées à des activités tertiaires, ainsi que des équipements publics essentiels tels qu'une crèche, une école et des locaux associatifs. Validé par le comité de pilotage (COPIL) du Grand-Saconnex, le schéma directeur prévoit également un réseau d'espaces publics comprenant une place majeure et un parc agro-urbain.

Toujours au Grand-Saconnex, le plan localisé de quartier (PLQ) Morillon-Parc a été adopté par le Conseil d'État en mai 2024, permettant la création d'environ 120 nouveaux logements, qui viendront compléter ceux existants de cet ensemble datant de 1956, inscrit à l'Inventaire des bâtiments dignes de protection en 2009. Outre la rénovation des bâtiments, ce projet prévoit également la requalification des espaces extérieurs du site, avec une place de jeux et environ 60 nouvelles plantations.

En Ville de Genève, le PLQ Bourgogne, confirmé par la votation communale de mars 2023, a été adopté par le Conseil d'État en octobre 2024. Il prévoit 450 logements, un nouveau parc public conçu avec une attention particulière à la végétation, la biodiversité et la gestion de l'eau, ainsi que près de 5'000 m² de surfaces destinés à accueillir diverses activités.

Durant l'année, le travail s'est par ailleurs poursuivi sur la grande diversité de projets caractérisant la région Lac-Nord. Parmi ceux-ci, certains ambitionnent de créer des espaces publics pensés à partir de périmètres de réflexion qui les dépassent largement, à l'exemple des deux avant-projets aboutis en 2024, la « Promenade des Ailes » et son parc linéaire reliant des équipements existants et futurs de Cointrin-Ouest et le « Jardin des Morillons », qui intègre également un parc public attendu par les habitants du Petit-Saconnex. Il en va de même de l'avant-projet « Delta V », validé par les autorités communales de Versoix, qui vise à revaloriser le patrimoine existant, en substituant des espaces de verdure aux parkings privés.

À l'image du projet « Nicolas Bogueret » au sein de la presqu'île d'Aire ou de la densification de l'ensemble Addor à Cayla, d'autres projets relèvent plus de la « dentelle urbaine », le travail des urbanistes s'approchant dans ces cas de la discipline architecturale. Ces développements s'intéressent aux fonctions et aux usages, cherchant à s'intégrer de la manière la moins perturbatrice possible, tout en améliorant l'existant.

Les grands projets (GP) de la région Lac-Nord ont finalement connu des évolutions notables en 2024. Au vu de son avancement, il a été ainsi décidé de recentrer le GP Châtelaine sur la mutation du secteur des pétroliers, avec la validation en 2024 d'une stratégie spécifique. Les GP Vernier-Meyrin-Aéroport (VMA) et Grand-Saconnex se sont quant à eux recentrés sur le périmètre de Cointrin, pour lequel un plan guide résolument opérationnel a été initié.



Secteur des pétroliers



La ZIMEYSAVER vue du ciel, angle routes du Mandement et de Satigny



Projet de modernisation de l'hôpital de La Tour à Meyrin

RÉGION RHÔNE-OUEST

Dans le domaine des zones industrielles, plusieurs résultats importants ont pu être obtenus en 2024. L'enquête publique de la modification des limites de zone (MZ) et du plan directeur de zone de développement d'activités mixtes (PDZDAM) ZIMEYSA, couvrant 80 hectares, a eu lieu. Parallèlement, l'image directrice de ZIMEYSA Nord, également sur 80 hectares, a été validée, ouvrant la voie à l'élaboration d'un nouveau PDZDAM qui permettra l'accueil du Campus santé de Meyrin.

Le plan directeur de la zone industrielle (PDZI) des Rouettes a franchi une étape essentielle avec la levée du recours et son entrée en force, permettant la délivrance de l'autorisation de construire de Caran d'Ache. Dans le PDZIA des Cherpines, les premières autorisations de construire ont été délivrées, marquant le début concret de ce projet ambitieux. À Lancy, l'achèvement de l'image directrice du secteur de Saint-Georges autorisera l'élaboration d'un nouveau PDZI.

En matière de renouvellement urbain, l'étude de densification de Meyrin-Cité a été initiée, tandis que les PLQ pour l'extension de l'hôpital de la Tour et des Semailles ont été mis à l'enquête publique. La mutation des secteurs identifiés de la zone 5 a également progressé avec le traitement d'une demande de renseignement à Onex, qui doit conduire à des MZ à proximité de la route de Chancy.

Plusieurs projets de développement ont été confrontés à la problématique du déficit en équipements publics communaux et ont apporté des solutions en la matière. Parmi ceux-ci, le quartier des Cherpines se concrétise avec la délivrance en 2024 des autorisations de construire pour la première étape (1000 logements prévus dès 2027) et la mise à l'enquête publique du PLQ pour la deuxième étape (2700 logements). Le concours pour l'école secondaire II cantonale (1400 élèves pour la rentrée 2029) et les mandats d'études parallèles (MEP) communaux pour la pièce sportive et culturelle ont été jugés.

Le projet de PLQ Vailly (550 logements) a été confirmé en votation, ce qui permet de prévoir une adoption en 2025. Le projet de PLQ Satigny Gare a quant à lui été mis à l'enquête publique, tandis que le PLQ Ancien-Puits à Lancy a été initié.

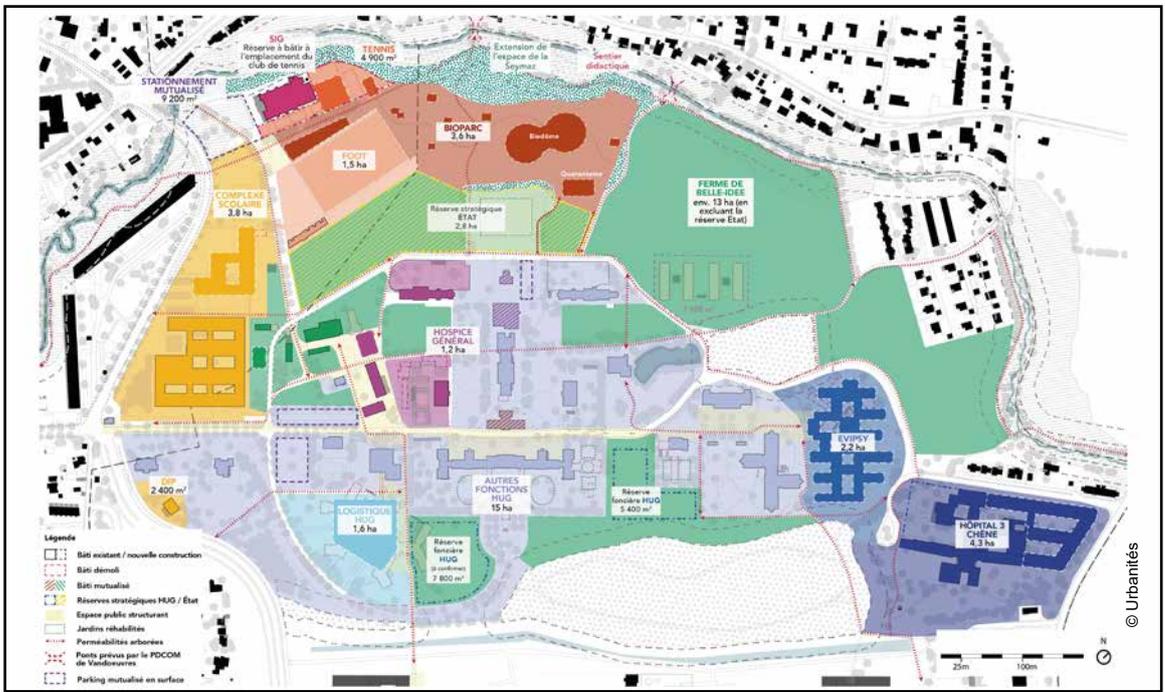
Enfin, l'avancement des études test sur le secteur intercommunal de Perly-Certoux – Bardonnex - Plan-les-Ouates, ainsi que sur le périmètre de Chapelle-Gui à Lancy ont permis de définir, avec les communes, une ambition partagée qui facilitera l'élaboration des futurs plans d'affectation.



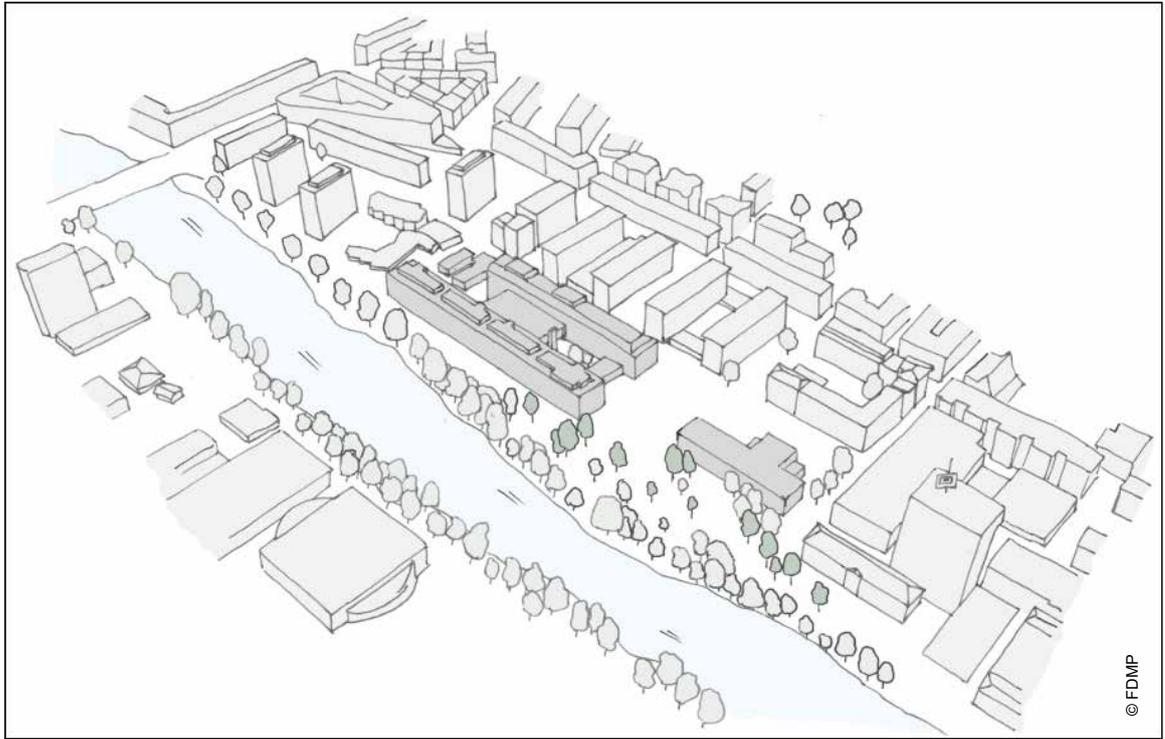
Cœur du centre sportif et culturel aux Cherpines : placette et rue piétonne - projet lauréat du concours



Chantier du Rolliet à Plan-les-Ouates (août 2024)



Finalisation de l'étude du Masterplan de Belle-Idée, positionnement du Bioparc Genève



Centre de sciences physique et mathématique étude préalable étude d'insertion urbaine

RÉGION DRIZE-LAC

À Thônex, l'année 2024 a été marquée par des avancées significatives dans le développement urbain. L'accord-cadre Belle-Terre entre la commune et l'État a été approuvé en décembre, ouvrant la voie à la réalisation d'équipements scolaires essentiels. Ce projet comprend en effet une école primaire communale et un établissement cantonal de pédagogie spécialisée (ECPS). Les étapes 2 et 3 du projet progressent, avec l'ouverture des enquêtes publiques des pièces A1 et A3 prévue au printemps 2025.

La direction a également accompagné la commune de Thônex dans l'organisation des mandats d'études parallèles (MEP) pour l'aménagement des abords de la salle des fêtes. Cette procédure, menée selon le règlement SIA 143, a impliqué quatre équipes pluridisciplinaires sur une période de quatre mois, avec un dialogue intermédiaire. L'équipe lauréate, pilotée par un architecte-paysagiste, développera un projet de requalification de cet espace public qui s'inscrit dans un concept paysager d'ensemble.

Le site de Belle-Idée accueillera le Bioparc Genève sur 3.6 ha, adjacent au futur hôpital psychiatrique EviPsy. À cette fin, la direction a coordonné, en partenariat avec la Ville de Thônex et les HUG, des études multicritères, ainsi qu'un masterplan pour intégrer harmonieusement cet équipement dans un environnement ouvert bénéficiant aux quartiers alentours comprenant des écoles, un club de tennis, des exploitations agricoles, la rivière Seymaz et un centre d'accueil pour réfugiés.

L'activité s'est également déployée sur d'autres communes comme à Anières où le PLQ Cortenaz a été adopté le 20 novembre, permettant la rénovation et l'extension des immeubles existants, ainsi que la construction d'un nouveau bâtiment pour les services communaux.

À Carouge, le PLQ Menuisiers, adopté le 31 janvier, prévoit environ 140 logements et 2800 m² de surfaces d'activités. La mise en œuvre du PLQ de la Cité Léopard a quant à elle permis la création de 247 logements, d'activités, ainsi que la mise en place d'un équipement public.

En Ville de Genève, l'Université planifie un nouveau centre de formation pour les sciences physiques et mathématiques. La direction a accompagné ce projet, prévu entre 2024 et 2025, en contribuant à l'intégration des équipements universitaires dans le concept de Campus intégré.

À Veyrier, le projet des Grands Esserts est entré dans sa phase de réalisation. Des concours d'architecture ont été organisés et le suivi du projet urbain prépare l'arrivée des premiers habitants à l'automne 2025. Le phasage prévoit 800 logements avant 2030, suivis de 400 logements supplémentaires.

La question du réemploi, déterminante dans la transition écologique et l'économie de ressources, a été traitée dans le cadre de la recherche de sites pour relocaliser un équipement sportif situé en Ville de Genève. Une étude a permis d'appréhender la pesée d'intérêts nécessaire entre valorisation de matériaux de déconstruction et gain réel pour l'écologie dans les projets de réemploi, en lien avec l'enjeu de demeurer en adéquation avec le cadre opérationnel.



Chantier du projet des Grands Esserts



Réaménagement des espaces extérieurs du cycle d'orientation de Sécheron



Esplanade de la gare de Chêne-Bourg



Voie verte d'agglomération - un nouveau tronçon à Carouge

PROJETS D'ESPACES PUBLICS

La direction est en charge de la conception et de la réalisation de projets d'aménagement d'espaces publics. Elle apporte également son expertise à divers acteurs (autorités publiques, fondations et constructeurs), élabore des stratégies et plans d'actions, et contribue aux référentiels de projet pour les diverses thématiques de l'espace public.

En 2024, plusieurs missions de conseil ont été réalisées pour des communes et d'autres entités publiques, mais aussi auprès de promoteurs, d'associations d'usagers, etc. Un accompagnement de la Ville de Meyrin pour l'image directrice de la requalification de Champs-Fréchets, ainsi que de la Ville de Carouge pour le secteur du Rondeau et du boulevard des Promenades, a également été fourni et se poursuivra en 2025.

Ces missions font notamment suite à la publication de la stratégie cantonale «Faire ensemble l'espace public». Afin d'approfondir cette stratégie, l'étude relative à la prise en considération des enfants dans l'espace public a été finalisée, en collaboration avec des communes intéressées. Une seconde étude sur «l'égalité dans l'espace public au prisme du genre» a débuté au second semestre, en collaboration avec l'Université de Genève.

Concernant la réalisation des espaces publics autour des gares du Léman Express, après les mises en service complètes de Lancy-Pont-Rouge et de Lancy-Bachet, les travaux se sont poursuivis à Chêne-Bourg permettant notamment la mise en service de la rue des Charbonniers et une requalification complète de la nouvelle place de la gare, ouverte au public au premier trimestre 2024. L'avant-projet des espaces publics du pôle gare de Satigny a par ailleurs été validé par l'ensemble des partenaires.

Les trois voies vertes cantonales, qui sont à des stades d'avancement différents, ont connu en 2024 des avancées significatives. La séquence de la voie verte d'agglomération à Carouge a été mise en service à l'été, entre le pont de la Fontenette et la place de l'Octroi. Celle de la rive droite est désormais au bénéfice d'une première autorisation de construire en force, entre Châtelaine et le quartier de l'Étang.

La seconde autorisation de construire, entre la gare de Vernier et celle de la Zimeysa, a quant à elle connu une décision favorable du tribunal administratif de première instance. Une demande d'autorisation a également été déposée en 2024 pour le premier tronçon de la voie verte Genève-Versoix et la phase d'étude de projet s'est poursuivie sur une autre séquence. La direction accompagne également les communes d'Onex, de Lancy et de Confignon, également en phase «projet» pour la voie verte Bernex-Bâtie.

Les démarches d'adaptation climatique ont également avancé. Pour le réaménagement des espaces extérieurs du cycle d'orientation de Sécheron (Cool City), la commission des travaux a accepté d'augmenter l'enveloppe financière du projet pour faire face à la dépollution du site, permettant la reprise des appels d'offre pour les travaux. En parallèle de l'accompagnement de projets identiques sur des sites scolaires (cantonaux ou communaux), l'étude de la problématique de l'adaptation climatique des 42 écoles cantonales, co-pilotée avec cinq offices du département du territoire et le département de l'instruction publique, a été finalisée. Elle constitue le socle sur lequel un programme d'actions est en cours de définition, de même qu'un projet de loi prévu pour l'année 2025 (Cool City Écoles).

L'étude préliminaire du parc linéaire «Libellules–Le Lignon–Bois-des-Frères» et sa connexion à la voie verte d'agglomération rive droite a été finalisée en 2024, permettant d'engager une nouvelle procédure pour les phases «avant-projet» et «projet» en 2025. Cette démarche vise à répondre à des enjeux de transition écologique, avec un accent particulier sur les volets de cohésion sociale et d'inclusivité.



© Patrick Gilleron, Loprano

Quartier des Vergers

COMMISSION D'URBANISME

- 17** séances ordinaires
- 87** dossiers traités
- 62** préavis
- 19** avis hors procédure formelle
- 6** dossiers présentés pour information

PROCÉDURES

- 8** plans d'affectation adoptés (dont 1 PAV)
- 19** plans d'affectation en cours de procédure
- 9** plans directeurs communaux (PDCoM) adoptés (dont 5 mises à jour partielles)
- 9** PDCoM en consultation publique (dont 4 mises à jour partielles)

GUICHET D'INFORMATION

- 8000** consultations
- 3** demandes de renseignement traitées
- 327** mutations parcellaires validées

PRÉAVIS

- 470** préavis internes OU suivis
- 1100** préavis sur des demandes définitives (DD)
- 1100** préavis sur des autorisations en procédure accélérée (APA)
- 170** préavis sur des démolitions (M)
- 30** préavis sur des demandes préalables (DP)

SERVICES SUPPORT

DIRECTION JURIDIQUE

En sa qualité d'entité de support, la direction juridique a continué, au cours de l'année 2024, d'assurer le maintien du cadre juridique permettant aux directions métiers de l'office, ainsi qu'à la direction Praille Acacias Vernets de déployer leurs activités, tout en leur apportant le soutien juridique nécessaire.

La direction a en particulier assuré le suivi des dossiers contentieux devant les tribunaux, qui sont actuellement saisis de divers recours, surtout contre des plans localisés de quartier (PLQ). Elle a notamment traité les recours déposés contre le PLQ de l'ensemble Morillon-Parc, au Grand-Saconnex, finalement retirés, ceux déposés contre le PLQ Bourgogne, en Ville de Genève ou encore le recours contre le PDZIA des Rouettes à Bernex, recours également en fin de compte retiré.

L'activité de conseil s'est poursuivie au travers notamment des 15 séances de coordination des procédures organisées en 2024, permettant le contrôle juridique des dossiers en vue de l'ouverture des enquêtes publiques et procédures d'opposition. La direction a également eu l'occasion de travailler sur l'élaboration de plusieurs projets de lois et de règlements, de suivre l'ensemble des travaux de la Commission d'aménagement du Grand Conseil et, à ce titre, de participer au traitement de l'initiative « Pour un urbanisme plus démocratique à Genève » relative à la procédure d'adoption des PLQ.

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

L'année a vu l'aboutissement de plusieurs projets structurants en matière de systèmes d'information. Le rapatriement de la gestion électronique des documents (GED) sur les serveurs de l'État a été conduit avec succès et sa mise en production sera effective début 2025. Les travaux préparatoires au remplacement de l'outil Synthurba ont été initiés et les budgets indispensables à cette transition réservés.

L'activité de gestion des ressources humaines a été particulièrement intense durant l'année écoulée. 27 mouvements de personnel, recouvrant 10 départs et 10 engagements, ainsi que deux transferts internes. Ce nombre comprend aussi la rotation des stagiaires qui contribuent activement aux missions des directions métiers et constituent la contribution de l'office à la formation des professionnels de demain.

Relativement aux finances, une nouvelle structure de comptabilisation a été établie, afin de faciliter la réalisation des projets de voies vertes en délégation de maîtrise d'ouvrage. Les négociations avec Swissgrid dans le cadre du projet ASR (enfouissement des lignes THT) ont permis une participation financière de 30 millions, tandis qu'un nouveau projet de loi a été élaboré pour financer les travaux jusqu'à leur finalisation. Environ 2 millions de francs ont par ailleurs été encaissés au titre de la taxe sur la plus-value foncière, dont la moitié destinée au Fonds de compensation de l'aménagement (FCA), qui a lui-même versé 1,5 million au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU). Le projet de refonte du planificateur financier a été lancé, en collaboration avec les

directions du développement urbain. Cette démarche bénéficiera de la mise à jour du planificateur établi dans le cadre du projet des Cherpines, pour lequel l'audit des finances de la commune de Confignon a permis de trouver des solutions pour lever les freins financiers.

En termes d'expertise, un soutien a été apporté aux conventionnements liés aux projets de voies vertes, pour lesquels le Fonds intercommunal d'équipement (FIE) a par ailleurs pris une décision de principe quant à une participation financière destinée aux communes. Une dizaine de promoteurs ont pu profiter de conseils sur l'optimisation des plans financiers, en lien avec la taxe d'équipement. Au niveau du département, la direction a participé à la convention d'objectifs des SIG en collaboration avec le Secrétariat général. Elle a aussi organisé une formation organisée sur les marchés publics dont ont bénéficié plus de 100 collaborateurs.

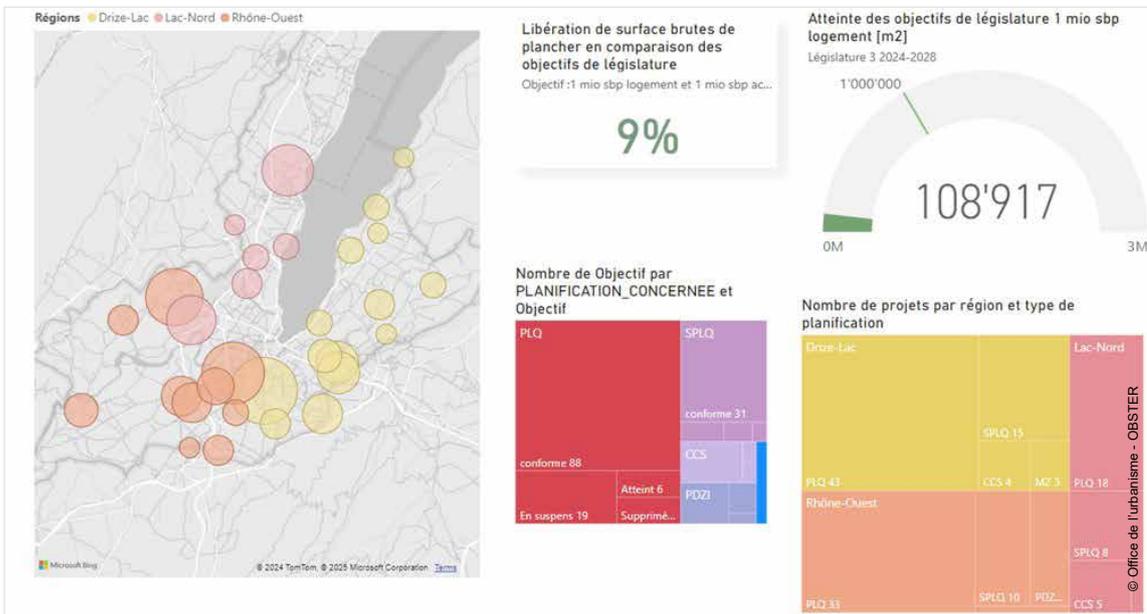
L'accompagnement de la gestion des fonds intercommunaux a consisté notamment à mettre en place l'automatisation des fichiers pour l'établissement des bordereaux de taxation, tandis qu'un projet de loi a été rédigé, de sorte à garantir le versement d'une subvention au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) pour les dix prochaines années. Dans le cadre d'un recours, une analyse historique des taxations depuis 2009 a également été établie pour le compte de l'Association des communes genevoises (AGC), de même qu'un appui a été fourni pour définir les modalités de mise en place des subventions aux communes prévues par la loi sur l'arborisation.

Les audits initiés par la Cour des comptes, à la demande des commissions de contrôle de gestion et des finances, ont nécessité un travail conséquent, tout comme celui du service d'audit interne (SAI) sur la gestion des mandats. Les activités de contrôle interne ont aussi consisté en la mise à jour des risques stratégiques de l'office, ainsi qu'en la participation active au groupe de travail Optimiso, visant à actualiser les processus internes.

PROCÉDURES/PRÉAVIS ET INFORMATION

Le service des procédures, préavis et de l'information (SPI) est organisé en pôles, avec des rôles et missions spécifiques. Le pôle « Procédures » contrôle la cohérence des contenus des plans d'affectation spéciaux, coordonne leurs procédures et veille à la conformité et au suivi des dossiers. Le pôle « Préavis » analyse quant à lui les requêtes en autorisation de construire soumis à l'office et établit des préavis synthétiques et consolidés. Finalement, le pôle « Information » renseigne le public sur les questions d'aménagement du territoire en assurant la permanence du guichet d'information tout au long de l'année. Il suit également les demandes de renseignement et traite les mutations parcellaires.

Le SPI assure également l'organisation et le secrétariat de la commission d'urbanisme (CU), en collaboration avec l'urbaniste cantonale qui participe aux séances avec la mission de faciliter le traitement des dossiers et de soutenir la position de l'office.



Nouveau concept de BI pour le monitoring du programme de législation (Power BI)

LA NOTICE CITOYENNE ↗ GE

Notice explicative réalisée par le panel citoyen sur la loi modifiant la loi générale sur les zones de développement (LGZD) (Contreprojet à l'IN 176) (13358) (votation cantonale du 24 novembre 2024).

INFORMATIONS GÉNÉRALES

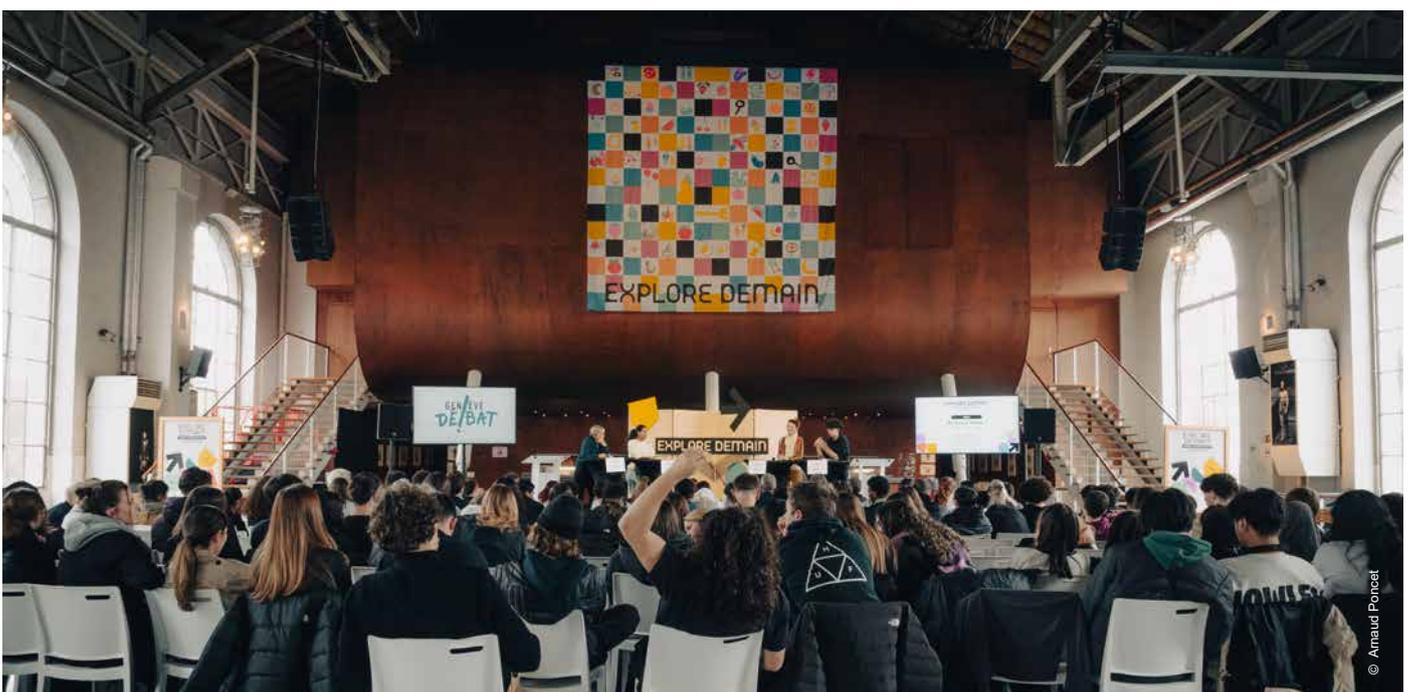
- Pour répondre à la croissance de la population, le canton de Genève a besoin de nouveaux logements.
- Les nouveaux projets d'aménagement doivent pousser et croître dans une vision d'ensemble du développement urbain et écologique du territoire.
- Les zones de développement sont des périmètres géographiques dans lesquels les nouvelles constructions sont encouragées par la loi générale sur les zones de développement (LGZD) pour répondre aux besoins de logements. Les plans de quartier (PCQ) spécifient les détails de l'aménagement des quartiers dans ces zones de développement.
- En 2016, l'obligation de concertation pour réaliser les PCQ a été introduite dans la loi LGZD. La phase de concertation inclut l'information et des discussions sur le projet envisagé avec les différents acteurs concernés.
- L'initiative TR+ Pour un urbanisme plus démocratique à Genève vise notamment à renforcer le rôle des propriétaires dans le processus de PCQ, à être déposée en 2020. Elle a été refusée par le Grand Conseil en 2023 par crainte qu'elle crée des situations de blocage dans le processus de PCQ. Depuis elle a fait l'objet de 2 versions de contreprojets. Le contre-projet (ou 13358) finalement voté par le Grand Conseil, a été accepté par le comité à l'origine de l'initiative TR+, qui a depuis retiré son initiative. Un référendum a été déclenché pour déposer à cette loi.
- La loi 13358 révisé le processus d'élaboration d'un PCQ et formalise la phase de concertation. Elle introduit un mécanisme de votation consultative en cas de désaccord de la majorité des propriétaires sur le projet de PCQ proposé. C'est principalement ce dernier point qui a été contesté.
- La votation du 24 novembre 2024 porte sur l'initiative de la loi 13358 qui modifie la LGZD. Les modifications apportées par la loi soumise à la votation ne s'appliquent pas aux PCQ déjà adoptés.

Pour plus d'informations
ge.ch/teaser/notice-citoyenne-votation

Notice réalisée par le panel citoyen pour la votation cantonale du 24 novembre



Carte des voies vertes



L'association Genève Débat «pour les jeunes et par les jeunes» à EXPLORE Demain

OBSERVATION DU TERRITOIRE

En 2024, le service de l'observation du territoire (OBSTER) a accompagné l'office dans la redéfinition de ses indicateurs de gestion. Il a également participé à la production du bilan intermédiaire de la mise en œuvre du plan directeur cantonal (rapport 9 OAT) et s'est fortement positionné pour l'élaboration du futur plan directeur, notamment pour le volet relatif aux potentiels d'accueil, mais aussi pour les aspects cartographique et numérique.

L'OBSTER a représenté l'office de l'urbanisme dans le cadre de la mise en place du règlement sur la géoinformation, ainsi que dans la mise en service du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) comme organe de publication officiel (FAO) et la refonte du référentiel des projets urbains (RefPU).

Il a mis à disposition de nombreuses analyses statistiques et cartographiques pour des présentations dans diverses commissions du Grand Conseil, ainsi que pour le panel de citoyens qui a rédigé la notice explicative sur un des objets des votations cantonales du 24 novembre. Plus généralement, le service a continué à assurer ses activités d'analyses spatiales et thématiques dans la cadre de ses missions d'observation du territoire. Il se positionne également comme centre de compétences en matière de business intelligence (BI).

PARTICIPATION CITOYENNE ET COMMUNICATION

L'année 2024 a permis de renforcer la participation citoyenne, offrant de nombreuses opportunités d'impliquer les citoyennes et citoyens dans les processus d'aménagement du territoire.

Le service de la participation citoyenne (SPC) a accompagné une dizaine de démarches participatives menées par l'office de l'urbanisme portant sur l'élaboration de PLQ, d'aménagement d'espaces publics et d'organisation de concours, mandats d'étude parallèles ou étude-tests. Le service a également accompagné d'autres offices et directions du département du territoire dans la conduite de démarches impliquant les citoyennes et les citoyens.

Le SPC a mené des actions de communication pour l'office. Les dossiers web qu'il gère et les réseaux sociaux permettent d'informer le public sur l'avancement des projets urbains. Une exposition sur le grand projet des Cherpines a été réalisée pour accompagner une phase de procédure. Après plus d'une année de travail, un nouveau concept de communication et identité graphique pour les voies vertes a été dévoilé en octobre.

Finalisée à l'automne 2024, la *Vision territoriale transfrontalière* a largement associé la population à travers plusieurs dispositifs qui ont permis d'alimenter le projet (forums ouverts, ateliers participatifs, outils numériques, engagement d'ambassadrices et d'ambassadeurs citoyens). Sur la base de cette expérience, une démarche d'implication habitante accompagnant l'élaboration du plan directeur cantonal 2050 a été conçue et sera initiée, via un appel d'offres début 2025.

Le 3DD – espace de concertation a œuvré au développement des compétences nécessaires à concevoir et mener des démarches participatives. Il a accueilli 63 événements publics, mais aussi des ateliers de travail, des formations et des assemblées réunissant les services de l'Etat, les collectivités publiques et la société civile. Les rencontres et discussions ont systématiquement donné lieu à des contributions, ainsi qu'à une publication « *A la croisée des communs* », disponibles sur le site 3ddge.ch.

L'office explore depuis quelques années l'usage des « civic tech » pour les projets urbains, afin de développer une « citoyenneté augmentée » sur son territoire et contribuer au développement de la participation citoyenne. Depuis 2019, la plateforme numérique participer.ge.ch offre divers outils comme des sondages, des assemblées, et des budgets participatifs qui permettent aux citoyennes et citoyens de proposer des idées, participer à des débats ou voter pour des projets. A partir de janvier 2024, toutes les démarches participatives menées par l'office possèdent un volet en ligne. La plateforme doit devenir une porte d'entrée pour toute personne souhaitant s'informer ou s'engager dans des démarches participatives.

Par ailleurs, le SPC a soutenu des expérimentations en matière de participation citoyenne, comme celle de la notice citoyenne en partenariat avec la Chancellerie. Il a également développé des coopérations avec les acteurs cantonaux et communaux de la cohésion sociale pour des démarches participatives plus inclusives.

Le service a participé à l'organisation et la coordination des événements de l'office et du département à destination des professionnels, comme les Assises « Développement économique et limites territoriales » en septembre et Les Rendez-vous de l'urbanisme en octobre.

Une nouvelle édition du festival Explore demain a été organisée en avril. Le festival offre un cadre d'échange et de débat, mobilisant les citoyens et les professionnels autour des enjeux territoriaux, de la transition écologique et de la participation citoyenne.

EXPLORE DEMAIN

7 jours 19 avril - 24 avril

5 lieux Carouge, BFM, Grütli, Palladium Pont des Bergues

45 événements 95% gratuits : conférences, tables rondes, ateliers, exposition, Climathon, panel citoyen, visites, projection-débat, performances théâtrales, impro, soirées DG, concert, brunch, repas partagé

60 intervenants

8400 participants

GE.CH

82 dossiers web de l'office mis à jour

16 actualités et communiqués

8 événements

57 publications - rapports, plans adoptés, en procédure

264'000 vues uniques de nos pages web

COLLABORATEURS ET COLLABORATRICES DE L'OFFICE DE L'URBANISME EN 2024



Voyage d'étude de l'office à Berne en septembre 2024

DIRECTION GÉNÉRALE

Sylvain Ferretti, Elisabeth Alberici, Valentin Bourdon, Isabelle Claden, Pascal Michel, Valérie Orsat Odermatt, Tomas Petkovski, Mathieu Petite, Benjamin Villard, Ariane Widmer

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

Christophe Salmon, Denis Boesch, Naili Do Valle Marini, Natalia Hyde, Sandra Lacour, Virginie Pirens, Débora Zocastello

SERVICE DES PROCÉDURES/ PRÉAVIS ET DE L'INFORMATION

Simon Wermelinger, Clarisse Ansaldi, Pierre Aysanoa, Karen Dupraz, Eugenio Maggiora, Dan Reidy, Christian Revaclier

SERVICE DE L'OBSERVATION DU TERRITOIRE

André Kovacs, Paul-Henry Calame, Véronique Carrozzini, Marc Juge, Didier Maison, Pierre Stoenesco, Alexandre Vacher

DIRECTION JURIDIQUE

Jean-Charles Pauli, Dominique Eliane Ballaman, Marion Baer, Maily Chappuis, Rachel Jenkins, Delphine Lambert, Coraline Schärer, Tamara Stevanovich

SERVICE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

Frédéric Josselin, Emilie Chappuis, Talide Cividino, Marie-Claire Rey, Sofia Rossier, Anne Veuthey

DIRECTION DE LA PLANIFICATION CANTONALE

Leonard Verest, Marie Sophie Aubert, Marwan Baeler, Céline Barril, Vincent Delabriere, Anne Domeniconi-Gueissaz, Fabio Dubs, Prisca Faure, Eloïse Pelaud, Samuel Wegmann, Eric Zellweger

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT URBAIN RÉGION RHÔNE-OUEST

Jean-Luc Gauthey, Mokrane Ait Ghezala, Magali Brogi, Elisa Bieler, Sarah Goffinet, Joëlle Martin, Mikael Meyer, Carmen Ortega, Séverine Pastor, Malika Regamey, Calvin Schenk

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT URBAIN RÉGION LAC-NORD

Marta Alonso, Florent Agat, Lionel Chabot, Daniela Diouf, Béla Kali, Camille Lanoir, Kyle Ogaard, Myriam Piguët, Ariane Poussiere, Bastien Röthlisberger, Laura Vellella

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT URBAIN RÉGION DRIZE-LAC

Anne Vuichard, Mounir Boulmerka, Céline Bourgeois, Antoine Deferne, Farès Derrouiche, Margo Ferré, Laetitia Melly-Cottet, Carmen Ortega, Pierre Robyr, Olivier Sonderegger

DIRECTION DES PROJETS D'ESPACES PUBLICS

Philippe Viala, John Aubert, Caroline Barbisch, Jan Bega, Thomas Boucher, Sophie Girard, Séverine Hennequin, Adrien Mutton

